

règlement des affaires, il se rendrait compte qu'on ne peut liquider une affaire sans perte du jour au lendemain. Cela ne se fait pas. Tous les hommes d'affaires honnêtes veilleront à ce que leurs clients et leurs employés n'en souffrent pas, s'ils sont en mesure de le faire, lorsqu'ils se retirent des affaires ou qu'ils décident de se déclarer en faillite. Le député ne veut sûrement pas laisser entendre que la Couronne devrait alléger la faillite pour se soustraire à ses obligations. Nous avons tenté d'honorer nos obligations.

Nous avons essayé d'intéresser plusieurs sociétés à cette entreprise, notamment la Canadian Bronze Company, la Héroux Machine Parts Company, la United Aircraft of Canada, la North American Trust, la Canadian Management Company, la Bendix Corporation (U.S.A.), l'Aluminum Company of Canada, la Lytton Systems, de Toronto, la Central Dynamics Limited, de Montréal, la Russel Industries, la Motor Specialty Manufacturing, de Vancouver, Levy Industries, de Toronto, et ainsi de suite. Quand le député dit avec une aisance un peu suspecte que nous aurions pu la reprendre pour un dollar et doubler notre mise, je lui réponds que s'il s'était chargé du contrat dont la Bartaco s'est chargée, je lui aurais volontiers payé 100 dollars. La Bartaco s'est chargée d'une foule de travaux contractuels continus qui, pour la Couronne, représentent un passif. Pour l'engager à le faire, nous avons dû accepter d'absorber les pertes qui avaient été reportées des bilans précédents et acquitter en plus plusieurs dettes échues de la société. Il nous a été impossible de trouver quelqu'un qui consente à poursuivre cette entreprise à d'autres conditions.

On aurait pu fermer cela, ce qui aurait permis de vendre le tout aux démolisseurs. Dans cette région là, les propriétés ne coûtent pas bien cher. Le bâtiment date d'au moins 15 ou 16 ans, et les installations aussi, malheureusement, bien qu'on en aurait retiré un peu d'argent, comme vieux métaux. Les employés, 165 au moins, se seraient trouvés sans travail et la Couronne aurait dû verser leur indemnité de renvoi, ainsi qu'un certain montant comme indemnité de licenciement pour les contrats de travail à l'usine.

M. McIntosh: Monsieur le président, ce n'est pas au ministre de me donner des leçons d'administration des affaires. Je dirige une entreprise prospère, ce qu'il n'a jamais fait, et on n'a qu'à demander au ministre du Revenu national s'il est vrai que je fais de bonnes affaires. Encore une fois, que le ministre sache que si j'avais pu acheter cette usine et la propriété pour un dollar, j'en aurais retiré [L'hon. M. Drury.]

au moins le double. Je prendrais n'importe quelle entreprise à mon compte si le ministre s'engageait, au nom de tous les Canadiens, à rembourser toutes les dettes que je contracterais. C'est là ce qu'il me dit, et c'est absurde. Je ne crois pas que le ministre avait le droit de charger le peuple canadien du passif contracté d'une compagnie privée, et à mon sens, un comité devrait enquêter sur cette affaire. Il doit y avoir des dessous qu'on ne nous a pas dévoilés ce soir.

M. Walker: Et l'aciérie DOSCO au Cap-Breton?

M. MacInnis: Monsieur le président, je pose la question de privilège. L'ancien whip du parti libéral vient de faire une remarque désobligeante à l'égard des métallurgistes du Cap-Breton. Ils n'ont absolument rien à voir avec le débat actuel et je tiens à ce que l'on comprenne bien cela. C'est là l'attitude généralement adoptée par l'ancien whip et d'autres membres de son parti, bien qu'il soit ici si rarement que l'on pourrait difficilement s'en apercevoir. J'ajoute que c'est la façon actuelle du gouvernement d'aborder le problème qui se pose à Sydney, malgré ce qu'a dit, au Cap-Breton, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, sur les efforts acharnés du gouvernement pour trouver un moyen d'assurer de l'aide.

● (9.50 p.m.)

Voilà la situation, bien que le premier ministre ait dit hier soir à la télévision d'État que, lorsqu'il s'agit de dépenser de l'argent pour maintenir les gens au travail, le premier ministre n'est que trop heureux de le faire. En dépit de cela, ce gouvernement sans cœur refuse aux gens de la Nouvelle-Écosse la possibilité d'obtenir du travail. Pourtant, l'été dernier au Cap-Breton, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a promis devant 20,000 personnes que ce problème serait résolu. Malgré tout cela, le député a fait sa remarque dégradante.

M. Walker: Monsieur le président, ma remarque s'adressait au député de Swift-Current-Maple-Creek. Le député de Cap-Breton-Sud a parlé de ma remarque, mais elle s'adressait au député de Swift-Current-Maple-Creek. J'ai seulement essayé d'empêcher ce dernier de se contredire.

M. McIntosh: Monsieur le président, je pense que j'ai été tout à fait logique. A propos des gens qui auraient été congédiés si cette usine avait fermé ses portes, je peux